

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Guy Mettan, Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, François Lance, Vincent Maitre, Christina Meissner, Martine Roset, Thierry Cerutti, Francisco Valentin, Pascal Spuhler, Bernhard Riedweg, Simone de Montmollin, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Henry Rappaz, Jean-François Girardet, Philippe Morel, François Lefort, Boris Calame, Sophie Forster Carbonnier, Yves de Matteis, Jean Sanchez, Christian Flury, Marie-Thérèse Engelberts*

*Date de dépôt : 8 avril 2014*

## **Proposition de résolution**

**Nouvelle politique agricole 2014-2017 de la Confédération : Pour une juste répartition des subventions allouées aux éleveurs**  
*(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;

considérant :

- que la politique agricole 2014-2017 mise en place par la Confédération prévoit une enveloppe consacrée aux paiements directs inchangée, mais que le système de répartition a subi des modifications ;
- que les modifications concernent notamment le versement de paiements directs par tête de bétail qui se fera désormais par hectare de surface herbagère ;

- que les éleveurs de bisons font les frais de la nouvelle politique agricole menée par la Confédération compte tenu du fait qu'ils n'ont plus droit à différentes autres aides accordées aux éleveurs de bovins ;
- que les nouvelles dispositions, déjà inscrites dans la législation fédérale, entraînent une inégalité de traitement entre les éleveurs selon les espèces et qu'elles sont inacceptables compte tenu des menaces qu'elles représentent pour la production de viande de bison ;
- que, malgré le succès rencontré par la viande de bison auprès des consommateurs, les éleveurs peinent à s'en sortir financièrement ;
- que, au vu des vertus diététiques et gastronomiques reconnues à la viande de bisons, et au vu de la contribution qu'apporte l'élevage de bisons à un approvisionnement diversifié en denrées alimentaires, ce secteur doit être soutenu ;
- qu'à ce jour les douze éleveurs réunis au sein de l'association suisse des bisons n'ont pu être entendus par l'Office fédéral de l'agriculture, faute d'entretien accordé ;

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin que celle-ci reconsidère les modalités de paiements directs prévues par la nouvelle politique agricole 2014-2017 et prenne en compte les préoccupations des éleveurs de bisons.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Après avoir été largement acceptée par le Parlement fédéral, la nouvelle politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) de la Confédération est entrée en vigueur au début janvier 2014. La PA 14-17 est marquée par la volonté du Conseil fédéral de « promouvoir davantage l'innovation dans l'agriculture et la filière alimentaire, d'accroître la compétitivité et de soutenir de manière plus ciblée les prestations d'intérêt public »<sup>1</sup>. Le nouveau système de paiements directs constitue l'élément fondamental du dispositif PA 14-17. L'enveloppe de ces paiements se monte à 11 256 milliards de francs sur les 13 830 milliards accordés à l'agriculture.

Dans le droit fil des objectifs du Conseil fédéral visant à renforcer la sécurité, la compétitivité et la durabilité de la production et de l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires, les allocations de paiements directs n'ont pas diminué mais sont réparties différemment. Dans ce mécanisme complexe, les versements par tête de bétail ont, par exemple, été supprimés et se font désormais en fonction de la surface herbagère, pour autant que celle-ci soit utilisée pour « l'alimentation des animaux consommant des fourrages grossiers ».

Les éleveurs de bisons, au nombre de douze en Suisse, font particulièrement les frais de cette nouvelle politique qui les prétérite grandement au point de menacer le secteur. L'élevage du bison, très friand en herbage, nécessite en effet de larges pâturages et les coûts liés à la production de viande sont de ce fait élevés. N'ayant pas accès à différentes autres aides accordées aux éleveurs de bovins, les éleveurs de bisons ne parviennent pas à compenser un manque à gagner de plus en plus important, quand bien même la viande qu'ils produisent est très prisée actuellement par les consommateurs pour des considérations d'ordre diététique et gastronomique notamment.

Ce marché en pleine expansion doit être soutenu. La consommation de viande de bison participe en outre pleinement à la diversification alimentaire souhaitée, entre autres mesures, par la Confédération dans les objectifs qu'elle poursuit. Quant aux retombées économiques, elles pourraient s'avérer intéressantes dans le futur.

---

<sup>1</sup> Source : Office fédéral de l'agriculture OFAG : [http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=fr&print\\_style=yes](http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=fr&print_style=yes)

Afin d'appuyer les démarches du secteur auprès des autorités fédérales, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir renvoyer la présente résolution au Conseil d'Etat.